

## Casino : des gérants « indignés » de la restructuration du réseau

Alors qu'un comité social et économique central (CSEC) doit se tenir cette semaine, la CGT dénonce « une gestion opaque et un accord injuste ». La direction rétorque que la majorité des syndicats a validé le plan qui prévoit de garder un tiers des supérettes sous le statut de gérant non salarié.

Jean-Hugues Allard – 28 janv. 2025 à 19:00 | mis à jour aujourd'hui à 17:21 – Temps de lecture : 4 min



Deux tiers des 450 supérettes exploitées par un gérant non salarié devraient changer de main. Photo d'archives Charly Jurine

On l'a bien compris désormais, Casino s'est recentré sur la proximité. Finis les hypers et supermarchés, vive les supérettes. C'est ce que dit et redit, à longueur de temps, Philippe Palazzi, le directeur général du groupe depuis mars 2024.

Une stratégie qui ne convainc pas tout le monde. Notamment le syndicat CGT des gérants non salariés. « Nous exprimons notre profonde indignation quant à la gestion actuelle des restructurations » déclare Didier Houacine, délégué CGT.

### « **Donc Casino dégraisse, dégraisse...** »

L'élus dénonce notamment le projet de se débarrasser « des deux tiers des 450 magasins exploités sur ce modèle » (sur plusieurs milliers de supérettes en France). Un modèle différent de la gestion salariée, « en théorie plus souple et qui est historique au groupe Casino ».

D'après lui, « un tiers des magasins va passer en franchise et un tiers va fermer. Donc Casino dégraisse, dégraisse... On se demande si le nouvel actionnaire n'est pas là pour faire une vente à la découpe ». Un terme qu'on a déjà entendu dans la bouche de petits actionnaires.

### « **On a changé d'actionnaire mais c'est la même politique** »

Son collègue Eddy Vernalde abonde dans le même sens : « Comment la société peut-elle justifier le choix de passer un maximum de supérettes en franchise et prétendre que cela serait rentable pour elle ? ». D'autant que « nous constatons que les franchisés quittent souvent le réseau à la fin de leur contrat quinquennal pour rejoindre la concurrence (Carrefour notamment) ».

Au-delà de la situation des supérettes, ce qui inquiète le syndicat, c'est la situation du groupe. « C'est la déconfiture », soupire Didier Houacine. « On a changé d'actionnaire mais c'est la même politique. Or, il y a un manque de savoir-faire, Casino ne sait pas gérer la proximité ».

Il avance que « des supérettes vendues par le groupe et rachetées par la concurrence fonctionnent ».

### **« Pas de simples accidents de parcours »**

« La faillite de Casino ne relève pas de simples accidents de parcours », renchérit Eddy Vernalde. « Elle est due à l'incompétence d'une caste dirigeante ». Il en veut pour preuve « la disparition d'environ 3 000 gérants depuis 2018, et 3 000 employés et 400 gérants avec le PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) en cours ».

### **« Pour la direction, il y a bien « des mesures spécifiques destinées à accompagner les gérants non-salariés »**

Contacté, le service communication du groupe Casino confirme « un axe de rationalisation de notre parc de magasins (transfert d'intégrés vers franchisés, fermetures ou révision des contrats avec les masters afin d'assainir notre portefeuille) ». Précisant aussitôt que « les raisons économiques et financières de ce projet d'évolution de parc des magasins intégrés avaient été discutées en CSE central avec toutes nos organisations syndicales ».

D'après la direction, « le projet de rationalisation prévoit bien des mesures d'accompagnement des gérants mandataires non-salariés qui seraient impactés par ce projet, consistant notamment en un accompagnement de la reprise de leur magasin ou d'un autre magasin du parc en franchise, ou encore en un reclassement interne sur un autre magasin du parc intégré ou un poste salarié [...] ».

### **« Parmi ces mesures figurent d'ailleurs celles demandées par la CGT »**

Et d'ajouter que « le plan d'accompagnement est complet et intègre même des mesures demandées par la CGT pendant la négociation, notamment sur l'accompagnement de gérants proches de la retraite [...]. C'est pour tenir compte des particularités du statut des gérants non-salariés qu'ont été négociées des mesures spécifiques destinées à accompagner les gérants non-salariés concernés par le projet d'évolution des magasins intégrés ; parmi ces mesures figurent d'ailleurs celles demandées par la CGT ».

La direction conclut en soulignant que « les organisations syndicales signataires de l'accord sont toutes représentatives au sein de l'entreprise, et leurs signatures représentent plus de 70 % des voix obtenues aux élections professionnelles ».

Les résultats annuels du groupe sont attendus d'ici un mois. Nul doute qu'ils seront scrutés de près. Par la CGT mais aussi les autres syndicats et l'ensemble des employés. Sans parler des actionnaires, qui espèrent recueillir les fruits de la nouvelle stratégie mise en place.